

Mise en valeur de la diversité linguistique et culturelle

La préservation et la promotion de la diversité culturelle constituent désormais l'un des grands objectifs de la communauté internationale. La reconnaissance de la diversité de cultures, riches de toutes leurs expressions, est aujourd'hui considérée comme la condition première de leur dialogue, comme la garantie d'une meilleure compréhension entre les peuples, et donc d'un développement durable et de la paix.

Le respect de la diversité des cultures commence par celui de la diversité des langues. C'est sur ce socle, constitutif de cette communauté d'États et de gouvernements, précisément réunis dans le partage d'une langue, que la Francophonie entend d'abord œuvrer. Or le français se trouve aujourd'hui, de façon tout à fait paradoxale, dans une situation lourde de menaces pour son avenir international : bien que jouissant d'un statut apparemment très fort, puisque langue officielle de vingt-neuf États dans le monde, ce qui en fait la deuxième langue de la communauté internationale, après l'anglais, et aussi langue officielle et de travail d'un grand nombre d'organisations internationales, le français voit depuis plusieurs années sa position gravement menacée par l'accélération des processus d'homogénéisation linguistique qu'entraîne la mondialisation des échanges. C'est pour répondre à cette situation d'urgence que la Francophonie a adopté, dès 1998, une attitude volontariste en vue de préserver, voire de restaurer, la situation du français dans les organisations internationales, qu'elles soient mondiales ou continentales, comme dans le cas de l'Union européenne (UE) et de l'Union africaine (UA).

Mais, au sein même de la Francophonie, le français doit partager son espace avec beaucoup d'autres langues, dites « partenaires », dont certaines, comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol ou le portugais, sont elles-mêmes aussi de grandes langues de communication internationale, d'autres ayant une « couverture » plus régionale, nationale voire strictement locale. C'est en réponse à ce défi que l'Agence a entamé une coopération avec d'autres grandes aires linguistiques qui partagent la même préoccupation d'une mondialisation plus équilibrée, mais également des actions d'appui à quelques grandes langues africaines d'intercommunication.

Mais si les langues présentent l'aspect le plus immédiatement visible de la diversité culturelle, ce sont les cultures elles-mêmes qu'il est essentiel de préserver et de renforcer.

Le combat se situe d'abord au niveau de chaque pays. À quoi servirait-il de défendre le principe de pluralité des cultures, si celles-ci ne trouvaient pas à s'illustrer dans des livres, des spectacles ou des films, c'est-à-dire dans les formes concrètes d'expression des communautés qui incarnent ces cultures ?

Mais pour qu'il existe des livres, des spectacles ou des films, il faut que chaque pays se dote d'un minimum de règles et de cadres, ce qu'on appelle une politique culturelle, qui permettent à la vie culturelle de s'organiser harmonieusement, en développant son potentiel économique et en veillant à l'intégration démocratique de toutes les communautés dans les processus de développement.

À un niveau plus global, il paraît désormais clair que la mondialisation des échanges économiques constitue une menace pour la survie de ces productions culturelles qui émanent de chacune de nos communautés, fragiles dans la mesure où elles ne peuvent se battre à armes égales avec les superproductions de la culture mondialisée. C'est donc en posant comme préalable à toute refondation des règles du commerce mondial la prise en compte du caractère spécifique des biens culturels, « en aucun cas réductibles à leur seule dimension économique » (Déclaration de Moncton, 1999), que nos États et gouvernements se sont engagés clairement à défendre cette position à travers l'animation d'une concertation internationale qui permette à la communauté francophone de faire entendre sa voix dans l'établissement des nouvelles règles et normes pour notre planète « globalisée ».

1.1. Le français dans la vie internationale

Enjeux

Le processus actuel de mondialisation n'a pas que des aspects positifs : il accentue de manière dangereuse, au sein des communautés humaines, tant les tentations hégémoniques que les replis identitaires. Cette situation fait aujourd'hui de la question de la diversité culturelle et linguistique un véritable enjeu planétaire, comme en témoigne la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (novembre 2001), adoptée par la Conférence générale, au lendemain des événements du 11 septembre. Cette importante déclaration milite pour un monde plus ouvert, plus créatif et plus démocratique.

Partageant pleinement cet idéal, la Francophonie considère que la diversité linguistique représente la forme la plus visible de la diversité culturelle. Sa mise en valeur et sa gestion concertée constituent une démarche indispensable, puisque cette diversité « traduit la tendance des groupes humains à évoluer dans des milieux pluriels » et qu'elle représente « la source même de la créativité humaine et un facteur de dynamisme, d'originalité et d'interaction entre peuples », selon les termes de la Déclaration universelle de l'Unesco.

La Francophonie partage également cette conviction avec un certain nombre d'organisations partenaires, l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (Alecso), la Ligue arabe, le Conseil de l'Europe et l'Union latine. La Déclaration générale adoptée à l'issue du II^e Colloque des trois espaces linguistiques (Hispanophonie, Lusophonie, Francophonie) tenu en avril 2003 à Mexico, sur le thème « Coopération, diversité et paix », exprime cette position commune face à la question de la diversité linguistique.

La Francophonie avait d'ailleurs déjà affirmé, lors de la IX^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Beyrouth, octobre 2002), « le rôle majeur du dialogue des cultures dans la promotion de la paix et la démocratisation des relations internationales ». Un tel dialogue implique à la fois « le respect des différentes identités et la recherche des valeurs communes ». C'est donc au nom de ce double principe de la solidarité et du respect des spécificités qu'elle entend défendre le principe du pluralisme linguistique dans les organisations et les autres enceintes internationales, et qu'elle a noué des alliances avec les aires linguistiques qui poursuivent ces mêmes objectifs.

Pour la Francophonie, la mise en valeur effective de la diversité linguistique commence par le refus de la marginalisation, au prétexte d'une communication plus économique, de la langue qui constitue son lien fondateur. Bien qu'il ne soit que la dixième langue du monde par le nombre de ses locuteurs, le français est une langue de communication mondiale qui bénéficie d'un certain nombre d'atouts : il est, d'abord, une langue présente sur les cinq continents ; il est aussi la langue officielle de trente États, ce qui en fait la deuxième langue du monde après l'anglais, langue officielle de quarante-cinq États. Par ailleurs, dans la vie internationale, le français et l'anglais sont les seules langues de travail à l'Organisation des Nations unies (ONU),

les seules langues officielles du Comité olympique et les langues officielles, avec l'espagnol, l'arabe, le russe et le chinois, à l'ONU et à l'Unesco.

L'enjeu pour la Francophonie est donc clair : face à la progression effrénée de l'anglais dans la vie internationale, il s'agit de défendre le respect de la diversité linguistique, mais aussi de militer, par une attitude volontariste, pour le maintien ou la restauration de pratiques plurilingues dans les organisations internationales, grâce au respect plus strict de règles qui réservent au français une place de premier rang.

Stratégie

La Francophonie a mis en place un certain nombre de dispositifs de défense de la diversité linguistique dans la vie internationale et de promotion du français comme langue de communication mondiale. Déjà, en novembre 1998, elle avait organisé à Genève un symposium sur « Le plurilinguisme dans les organisations internationales » qui portait sur trois thématiques précises : « Vouloir le plurilinguisme », « Aménager le plurilinguisme », « Vivre le plurilinguisme ». Cette réflexion venait conforter le Plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales qui avait été décidé une année plus tôt au Sommet de Hanoi (novembre 1997), répondant en cela au recul du français comme langue de travail au quotidien dans les organisations onusiennes et aux effets de la mondialisation poussant aux pratiques monolingues. La nécessité d'inscrire cette urgence dans la durée allait s'imposer par la suite, comme celle d'étendre cette préoccupation à des organisations régionales, en commençant par l'UE, au moment de son élargissement. Un Plan pluriannuel pour le français dans la perspective de l'élargissement fut ainsi signé en janvier 2002 entre la Communauté française de Belgique, la France et le grand-duché de Luxembourg.

Cet ensemble de dispositifs a abouti à l'adoption d'une stratégie articulée sur quelques axes majeurs :

- L'appui à la présence francophone dans les organisations internationales par l'aide apportée à l'accroissement, dans ces organisations, du nombre de fonctionnaires originaires des pays du Sud et des Peco grâce à des formations à la fonction publique internationale et par des initiatives conduisant à mettre à la disposition de ces organisations des jeunes experts, originaires de ces régions, sur le modèle des programmes « Junior Professional Officer » (JPO), mis en place par la plupart des pays développés. Cette action contribue au renforcement de la diversité culturelle, grâce à la diversification du recrutement des futurs fonctionnaires internationaux qu'elle permet.
- La place du français dans les institutions de l'UE mérite une attention toute particulière, dans les rapports de force interlinguistiques dans les relations intra-européennes, au sein comme hors des institutions de l'Union. Le statut du français doit être conforté dans la perspective de l'élargissement. Non seulement les trois capitales de l'Union sont francophones, mais la plupart des pays candidats à l'élargissement sont membres, sinon observateurs, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Par ailleurs, il est d'autant plus important d'éviter que ce grand ensemble ne bascule dans un monolinguisme anglais que la quasi-totalité des pays ACP se trouvent en fait arrimés à l'UE qui est leur principal bailleur en matière d'aide au développement. Il convient par ailleurs de noter que l'opportunité

et la faisabilité d'un projet équivalent au profit des institutions africaines seront mises à l'étude au cours de ce biennium.

- L'appui à l'environnement francophone dans la vie internationale et à la coopération avec les autres espaces linguistiques vise à répondre aux besoins du français et des francophones dans la communauté internationale, notamment par le renforcement des compétences en français des fonctionnaires et le soutien à la présence de l'expertise du Sud et des Peco dans des concertations internationales. Au-delà, il s'agit de nouer des alliances interlinguistiques avec les autres organisations de même type et de mettre en œuvre des projets communs, notamment avec l'Union latine et l'OEI.

1.1.1. Formation à la fonction publique internationale

Budget annuel : 550 000 euros

Contexte

On considère que la plupart des pays du Sud et des Peco, membres de la Francophonie, sont à l'heure actuelle insuffisamment représentés dans les organisations internationales en raison de la faiblesse, voire de l'absence totale d'un vivier de candidats convenablement préparés.

La situation particulière de l'Europe, où un certain nombre de pays candidats à l'adhésion à l'UE sont également membres de la Francophonie, pose par ailleurs un défi supplémentaire, dans la mesure où la formation des futurs fonctionnaires communautaires provenant de ces pays conditionnera leur comportement ultérieur, notamment en matière linguistique.

Objectifs

Ce projet a pour objectif la mise à disposition des États membres du Sud et d'Europe centrale et orientale, sous-représentés dans les organisations internationales, de jeunes spécialistes capables de travailler dans le domaine des relations internationales et d'accéder à la fonction publique internationale en améliorant leur formation initiale et en renforçant leur expérience de ces organisations.

Description

La formation à la fonction publique internationale, qui a connu sa sixième édition en 2002-2003, est programmée chaque année pour une durée de sept mois. Elle est mise en œuvre de décembre à juin, avec trois partenaires :

- l'Institut des relations internationales du Cameroun à Yaoundé (Iric), qui forme les participants durant six semaines,
- l'École nationale d'administration de Paris (ENA) qui les forme durant quatre semaines et assure la coordination pédagogique de l'ensemble du programme,
- l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar), qui les accueille durant quatre semaines et se charge de leur placement en stage.

Les auditeurs effectuent ensuite un stage de trois mois dans une organisation relevant du système des Nations unies, avant de revenir à Paris pour satisfaire aux examens organisés en fin de formation, en complément de l'évaluation aménagée à la fin de chaque étape. Selon les résultats de cette évaluation, ils reçoivent une simple attestation de suivi ou un certificat diplômant de fin de formation. Jusqu'en 2003, soixante-dix-neuf auditeurs ont pu bénéficier de cette formation. Pour la septième session 2003-2004, il est prévu vingt-cinq auditeurs. Après un tronc commun de formation à l'Iric et à l'ENA, quinze auditeurs suivront l'option onusienne à l'Unitar et dix auditeurs celle de l'UE avec un stage dans ses institutions, principalement à Bruxelles. En moyenne, deux auditeurs sur trois sont originaires d'un pays du Sud, le troisième étant originaire d'Europe centrale ou orientale. Seuls les auditeurs qui ont obtenu le certificat de fin de formation sont éligibles au programme des Jeunes experts francophones, dont ils constituent un élément de vivier, dès lors qu'ils ont été agréés par la commission de sélection *ad hoc*.

L'évaluation de ce volet du programme du français dans la vie internationale de même que le volet consacré aux Jeunes experts francophones est prévue pour le deuxième trimestre 2004. Par ailleurs, l'examen des résultats de la première session de formation à la fonction publique internationale, dotée d'une option européenne, permettra d'orienter les choix futurs pour le quadriennum 2006-2009.

1.1.2. Jeunes experts francophones

Budget annuel : 2 750 000 euros

Contexte

L'analyse de la répartition nationale des fonctionnaires du système des Nations unies fait ressortir une sous-représentation globale d'experts provenant des pays membres de la Francophonie. Si les pays membres du Nord sont dans une situation de dépassement par rapport à leurs quotas, les pays membres du Sud et d'Europe centrale et orientale sont en revanche dans l'ensemble faiblement représentés. Il s'agit donc, par une politique incitative à l'égard de ces organisations, d'augmenter la proportion de francophones, en y favorisant leur recrutement.

Objectifs

Le projet a pour objectif de mettre à la disposition d'un certain nombre d'organisations internationales ou continentales de jeunes experts performants, originaires des pays du Sud ou des Peco, dans des secteurs d'activité sélectionnés et pour des postes jugés stratégiques. Il vise à les positionner pour un recrutement ultérieur classique, dans le but de consolider la promotion du français au sein de ces organisations, par le renforcement des ressources humaines francophones provenant de pays membres actuellement sous-représentés.

Description

Les axes d'intervention suivants seront privilégiés :

- mise en place et gestion du vivier de candidats jeunes experts constitué à partir des appels semestriels à candidatures et des sélections opérées parmi les lauréats du programme de formation à la fonction publique internationale ;

- étude et finalisation de cadres juridiques avec de nouvelles organisations internationales et continentales ;
- négociations avec celles-ci de postes de jeunes experts francophones contribuant à la promotion de l'usage du français ;
- gestion des jeunes experts en poste, animation de leur réseau, en relation avec les représentations permanentes de l'OIF ;
- suivi des mises à disposition en relation avec les superviseurs ;
- recherche de postes susceptibles d'être disponibles à des candidatures seniors au profit des jeunes experts en deuxième année de mise à disposition ;
- communication renforcée sur l'ensemble du programme.

De manière à atteindre une masse critique significative de jeunes experts acquis aux principes de base de la stratégie francophone, en matière d'usage du français, et capables de les défendre plus efficacement dans les institutions où ils sont placés, l'Agence mettra en œuvre des initiatives visant une forte articulation entre son propre projet « Jeunes experts » et les programmes équivalents (JPO) menés par certains des États membres de la Francophonie (Belgique, France, Monaco, Luxembourg, Suisse). Il s'agira notamment d'organiser des séminaires de sensibilisation à la diversité linguistique. À terme, le vivier de jeunes experts ainsi renforcé sera rendu disponible à un plus grand nombre d'États – francophones ou non – désireux d'impliquer dans leurs actions de coopération des candidats experts, originaires des pays du Sud et des Peco.

La fin du biennium 2004-2005 marquera la clôture d'une première phase de ce projet. Les résultats de l'évaluation externe de l'ensemble du programme « Le français dans la vie internationale », prévue au deuxième trimestre 2004, guideront les orientations d'une éventuelle deuxième phase du projet.

1.1.3. Environnement francophone et coopération avec les autres espaces linguistiques

Budget annuel : 680 000 euros

Contexte

Il s'agit de prendre en compte l'émergence grandissante de la société civile (organisations non gouvernementales, organisations internationales non gouvernementales – ONG, OING) dans les relations internationales et, dans ce contexte, de considérer l'intérêt de soutenir le français dans des secteurs jugés stratégiques, de même que le maintien indispensable de l'expertise francophone dans la zone de décision internationale et ses accès. Cette démarche se renforce par la coopération avec les autres espaces linguistiques, afin de garantir la diversité linguistique dans la vie internationale.

Objectifs

- Soutenir et renforcer l'usage du français dans les réunions internationales initiées et/ou animées par les ONG et les OING, notamment celles qui concernent des secteurs stratégiques (environnement, Internet, etc.) et producteurs de normes ;
- susciter la demande sociale et politique relative à l'usage du français et de soutenir le développement d'une offre adaptée de produits et services pour la diffusion du français dans la vie internationale ;
- participer aux activités de gestion et de développement du français de manière à faire valoir le point de vue de l'ensemble de la Francophonie dans les concertations internationales en cette matière ;
- favoriser la présence d'experts francophones du Sud et des Peco dans les réunions internationales à incidence linguistique dont les finalités sont utiles aux pays d'origine de ces experts ;
- soutenir la concertation francophone sur les questions liées aux domaines des langues et de l'écrit dans les enceintes internationales ;
- renforcer les compétences en français des fonctionnaires internationaux et des diplomates ;
- coopérer avec les autres espaces linguistiques pour une promotion de la diversité linguistique dans la vie internationale.

Description

Dans les grandes réunions, conférences et manifestations internationales, le Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation (Fati) permet d'encourager, par une prise en charge partielle des frais d'interprétation, voire la traduction de documents de préparation ou d'application indispensables aux experts francophones, la mise en place de dispositifs linguistiques favorables au français. Il est principalement accessible aux ONG et OING, que celles-ci travaillent seules ou en relation et en relais avec des organisations internationales.

En outre, la stimulation de la demande sociale et politique, essentielle au développement de l'usage réel du français dans la vie internationale, doit être complétée par le soutien au développement de produits et services linguistiques adaptés. De même, le soutien apporté dans des domaines où s'exerce un usage spécialisé du français (sport, olympisme, droit de la mer, droit de l'environnement, français diplomatique) permettra de maintenir ou de promouvoir le français. Dans l'ensemble de ces actions, il s'agit de participer à la gestion et au développement du français afin d'assurer la cohérence des actions qui y concourent, notamment par le canal du Réseau international du français dans le monde (Rifram).

Une action spécifique de sensibilisation aux enjeux de la diversité linguistique dans la vie internationale s'avère être un complément nécessaire à ce projet. La coopération avec les autres espaces linguistiques dans la vie internationale se situe dans les domaines de l'observation de l'usage des langues des partenaires dans les organisations internationales, de mise en place de mécanismes communs d'intervention selon les besoins et d'une action pilote de formation à l'intercompréhension entre langues romanes.

1.1.4. Le français dans les institutions de l'Union européenne

Budget annuel : 1 555 000 euros

Contexte

Tous les observateurs (représentants permanents de l'OIF, États francophones membres de l'UE, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, parlementaires francophones européens, journalistes, etc.) constatent un recul préoccupant, au sein des institutions européennes, de l'usage de la langue française pour la communication et l'information verbale, écrite, classique et numérique.

Ce recul est généralement attribué à plusieurs facteurs :

- la montée en puissance de l'anglais sous l'effet uniformisant de la mondialisation,
- les effets de la dernière vague d'intégration, concernant les pays nordiques, dont les ressortissants ont depuis longtemps fait le choix de s'exprimer en anglais ;
- un certain pragmatisme bureaucratique des fonctionnaires de l'UE.

De plus, l'intégration, le 1^{er} mai 2004, de dix nouveaux pays d'Europe centrale, orientale et méditerranéenne, tous non francophones, fait craindre un affaiblissement accru de l'usage du français dans le fonctionnement quotidien des institutions européennes, voire même sa marginalisation.

C'est dans ce contexte et avec le sentiment d'une grande urgence que, le 11 janvier 2002, un Plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne a été signé par la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le grand-duché de Luxembourg, la France et l'Agence.

Le projet traduit donc, de manière directe, dans la programmation de l'Agence, la mise en œuvre de ce plan pluriannuel.

Objectifs

- Promouvoir le respect de la diversité culturelle dans son volet linguistique au sein des institutions européennes ;
- contribuer à l'accroissement de l'usage oral et écrit de la langue française en leur sein ;
- assurer un environnement francophone favorable au rayonnement du français dans les pays membres de l'UE et en particulier dans les Peco.

Description

Le projet entend promouvoir, au sein des institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil de l'Europe, etc.), l'usage de la langue française dans tous les champs et sur tous les supports de la communication, en articulant les différents paramètres propres au contexte communautaire (géographique, statutaire, politique, linguistique, institutionnel, fonctionnel, professionnel, hiérarchique, communicationnel, opérationnel).

La cible géographique initiale visait les seuls pays en voie d'adhésion, soit les pays d'Europe centrale, orientale et méditerranéenne (dix en mai 2004, puis deux en 2007). Mais, d'un point de vue purement stratégique, une extension du Plan pluriannuel aux pays déjà membres de l'Union (les quinze) pourrait s'avérer nécessaire, tant il est vrai que des progrès sont à faire en matière de pratique du français chez les fonctionnaires originaires de certains de ces pays et les membres de leurs représentations permanentes auprès de l'Union.

Dans cet ordre d'idées, une attention toute particulière sera portée à un certain nombre de pays pour des raisons d'alliance stratégique (Allemagne), de proximité linguistique des langues latines (Espagne, Italie, Portugal, Roumanie, Moldavie) ou bien encore d'engagement au sein de la Francophonie institutionnelle (Bulgarie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Lituanie).

D'un point de vue institutionnel, l'expérience des dernières années invite à prêter autant d'attention aux institutions où le français se trouve particulièrement en difficulté (Commission, Conseil européen, Comités économique et social et des régions, Agences) qu'à celles où il est encore en position de force (Cour des comptes, Cour de justice des communautés européennes, Cour des droits de l'Homme, tribunal d'instance), mais où les situations ne sont jamais acquises de manière définitive.

De manière plus précise, l'Agence entend cibler ses efforts en direction des fonctionnaires européens appartenant à des niveaux hiérarchiques décisionnels et des diplomates des représentations permanentes – investissement en direction des comités (Coreper I et II) dans lesquels siègent les représentants permanents des États membres de l'UE –, de manière à limiter les effets désastreux qu'entraîne pour l'usage du français l'absence de dispositif de traduction dans un nombre croissant de réunions de travail de caractère technique.

Ces actions devront être adaptées aux enjeux européens de la Francophonie, avec un souci de rééquilibrage des interventions entre les institutions basées à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg.

Enfin, une veille documentaire sur l'évolution communautaire et une vigilance francophone sur les supports de communication institutionnels (oraux, écrits classiques et numériques) apparaissent indispensables pour disposer d'une information prospective et garantir une présence réaffirmée du français.

L'éventail des interventions prévues pour mettre en œuvre cette stratégie se décline donc en quatre grands types : formation, sensibilisation, coordination, veille documentaire et linguistique. Ces interventions viseront prioritairement l'environnement professionnel (formation initiale et continue en français, en « présentiel » ou à distance, sensibilisation à la Francophonie et aux enjeux de la diversité linguistique), mais elles prendront également en compte les contextes familial (conjointes et enfants) et culturel (valorisation de la dimension francophone des villes sièges des institutions) dans lesquels travaillent les fonctionnaires européens.

1.2. Langues partenaires, africaines et créoles

Enjeux

La plupart des pays francophones du Sud connaissent des situations linguistiques complexes : le français y coexiste avec une ou souvent plusieurs langues qui, dans la chaîne de communication, entretiennent avec lui des rapports de réciprocité et de complémentarité. Ces dernières, qui sont de portée locale, nationale et transnationale, demeurent les principaux véhicules de communication pour près de 90 % de la population et, dans nombre de cas, les seuls moyens pour accéder à l'information. Pourtant, bien que leur rôle d'outils de développement et d'affirmation identitaire soit en principe reconnu, ces langues tardent à s'installer dans un environnement de l'écrit, et ce, en dépit du soutien dont elles ont pu bénéficier autrefois dans le cadre de divers projets linguistiques de l'Agence et d'autres organismes, notamment l'Unesco et l'Organisation de l'Unité africaine (UA). Il faut donc continuer à renforcer les acquis du passé et tendre vers une amélioration qualitative et quantitative des pratiques linguistiques. Mais pour que leur nombre élevé ne constitue pas un handicap dans ce travail de promotion, la priorité doit être accordée aux plus importantes de ces langues d'intercommunication, qu'elles soient nationales ou transnationales.

S'agissant de ces dernières, il convient de rappeler que le Plan d'action de Cotonou proposait d'établir à terme avec elles, eu égard à leur rôle de vecteurs de développement et d'éducation, « un partenariat tendant à une gestion plus harmonieuse et plus efficace des relations avec la langue française sur les plans national et régional », mais aussi de « soutenir, avec le concours des États et des gouvernements concernés, leur développement, y compris leur usage dans un environnement numérique ».

Au cours des États généraux sur l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, mars 2003), les ministres de l'Éducation ont ensemble souligné que la prise en compte des langues nationales dans le cursus d'enseignement était « bénéfique aussi bien pour les langues nationales que pour le français lui-même ». À leur tour, ils ont émis le vœu de voir mettre en œuvre, dans chaque pays, « une politique linguistique cohérente prenant en compte l'ensemble des langues enseignées, le français mais aussi les langues nationales ».

Stratégie

Pour apporter une réponse adéquate aux enjeux décrits ci-dessus, l'Agence se propose d'intervenir selon les axes suivants :

- Sensibiliser les États et les gouvernements à l'importance des politiques linguistiques et apporter un soutien à la formulation et à la mise en œuvre, au plan national, de ces politiques. À cet égard, on notera tout d'abord que l'échec de certaines politiques linguistiques mises en œuvre tient à leur inadaptation au contexte linguistique visé et aux carences observées dans la préparation des actions prévues. Dans de nombreux cas, en effet, on peut constater à la base le manque d'information et d'expertise des personnes chargées d'élaborer et de mettre en œuvre ces politiques. Aussi, l'Agence se propose-t-elle de mener des

actions de sensibilisation, d'échange d'expériences pratiques en matière d'élaboration et de gestion des politiques linguistiques (et de politiques éducatives à incidence linguistique) et d'expertise sur le terrain dans la réalisation des plans d'aménagement linguistique. Elle contribuera ainsi au développement des « métiers » de l'aménagement linguistique au bénéfice des langues africaines et créoles. La mise en application des politiques linguistiques se traduisant par la réalisation de plans d'aménagement linguistique, il conviendra de faire appel à des acteurs professionnels bien formés et dotés de connaissances pratiques éprouvées en matière d'analyse de situation linguistique et de traitement informatique des langues partenaires. C'est précisément dans cette perspective que travaillent le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal) et le Réseau international des langues africaines et créoles (Rilac), dont les actions seront poursuivies en 2004-2005, selon les besoins manifestés par les États et les gouvernements.

- Soutenir la production en langues nationales, africaines et créoles, promouvoir leur utilisation concrète tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi que leur développement et leur rayonnement. Il s'agira de mettre en œuvre des actions d'harmonisation et de normalisation des codes orthographique, lexical et grammatical, de production et de diffusion de matériel écrit, informatique et audiovisuel, de soutien à la traduction et à la créativité dans ces langues et d'optimisation des incidences dans le processus de développement, avec une référence forte aux questions d'éducation, de formation et des médias. Dans ce contexte, l'Agence appuiera les initiatives des partenaires qui visent les mêmes objectifs, en particulier l'Académie africaine des langues.

1.2.1. Appui à l'aménagement des langues africaines et créoles

Budget annuel : 310 000 euros

Contexte

Les pays francophones du Sud totalisent plusieurs centaines de langues. L'Afrique, à elle seule, en possède environ deux mille, reflétant chacune une part de l'identité commune. Le fait que les droits linguistiques fassent partie intégrante des droits fondamentaux et que, par ailleurs, le nombre considérable de langues ne soit pas de nature à faciliter la communication, impose en principe à chaque État et gouvernement de déterminer le mode de fonctionnement de son plurilinguisme. Il lui revient, en effet, d'opérer des choix concernant l'usage des langues sur son territoire. À cet égard, il convient de rappeler que la Déclaration de Cotonou, adoptée par les ministres et les chefs de délégation à la III^e Conférence ministérielle sur la culture (Cotonou, 15 juin 2001), préconisait « la mise en place, au sein de chaque État membre, de politiques linguistiques et de structures appropriées favorisant le développement harmonieux de la langue française et des langues nationales partenaires ». Le rôle de l'Agence, dans ce contexte, est donc d'appuyer la prise en charge des plurilinguismes nationaux, en favorisant le développement de certaines langues partenaires. Il lui revient aussi de soutenir le développement des langues visées, afin de les rendre plus aptes à assurer les fonctions qui leur sont assignées.

Objectifs

- Aider les pays du Sud (Afrique, océan Indien, Caraïbes), qui le souhaitent, à définir leurs politiques linguistiques nationales grâce à un échange de compétences et par l'appui à des projets nationaux et régionaux d'aménagement linguistique ;
- contribuer à l'aménagement des langues africaines et créoles, notamment par le développement harmonisé de ressources linguistiques et terminologiques ;
- susciter des actions de partenariat linguistique en fonction des besoins des pays, de manière à concrétiser la stratégie retenue par le Plan de Cotonou.

Description

Le projet se réalisera essentiellement à travers deux volets :

- Il s'agira tout d'abord d'organiser des activités de sensibilisation (ateliers, forums) et d'échange d'expériences pratiques, dans les pays concernés, en matière d'élaboration et de gestion des langues, en concertation avec les différents acteurs officiels.
- Il s'agira ensuite de mener des actions d'appui à la mise en œuvre des politiques linguistiques définies et de contribuer à une meilleure fonctionnalisation de ces langues, par des initiatives concrètes d'aménagement linguistique, notamment en appuyant la production de lexiques spécialisés.

1.2.2. Développement des langues africaines et créoles

Budget annuel : 290 000 euros

Contexte

Le Plan d'action de Cotonou a focalisé l'intervention de la Francophonie dans deux domaines spécifiques et complémentaires. Le premier est celui du soutien à apporter aux États qui le souhaitent « dans la mise en œuvre de leur politique des langues nationales en tant qu'éléments importants de leur patrimoine culturel » et qui fait l'objet du projet d'aménagement linguistique. Le second, concerné par le présent projet, est celui d'appui, toujours avec le concours des États et des gouvernements intéressés, au développement des « langues nationales partenaires » que sont les langues véhiculaires, de portée nationale ou transnationale. C'est donc en faveur de ces dernières qu'un effort accru est consenti pour soutenir leur développement et rendre possible, par leur canal, en partenariat avec la langue française, la « circulation des connaissances, des idées et des produits culturels » au sein des espaces francophones du Sud.

Objectifs

- Soutenir le développement d'un environnement propre à l'utilisation concrète des langues nationales, africaines et créoles, tant à l'oral qu'à l'écrit, grâce à la réalisation et à la production de documents linguistiques et de textes littéraires ;
- contribuer à la mise en œuvre des pratiques linguistiques favorables à l'accès de ces langues dans l'environnement de l'écrit ;

- soutenir des actions de promotion, autour des langues transnationales d'intercommunication, en vue de renforcer leur rôle dans le processus d'intégration régionale et continentale.

Description

À travers le Comité international des études créoles (CIEC) et le Rilac, le projet se réalisera, en partenariat avec d'autres institutions et organismes - Unesco, Confémén, Union africaine (UA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Cemac, Académie africaine des langues -, sous deux formes essentielles. Il s'agira d'abord de soutenir la mise en commun des efforts et des compétences linguistiques francophones en faveur de la promotion et de la valorisation des langues concernées, à savoir, en plus des créoles, de grandes langues africaines d'intercommunication (le swahili, le malinkè-bambara-dioula, le kirundi-kinyarwanda, le lingala, le kikongo-monokoutouba, le peul-fulfudé-pulaar, le wolof, le hawsa, le yorouba) et des langues nationales comme le sango, le ciluba, le soso ou le fon. Il s'agira, ensuite, d'encourager la fonctionnalisation de ces langues nationales en augmentant leur degré d'équipement et en soutenant l'édition dans ces langues, au titre de l'appui aux efforts d'alphabétisation et comme offre appropriée de lecture dans ces langues.

1.3. Politiques culturelles et diversité culturelle

Enjeux

Il a souvent été dit, à juste titre, que la diversité culturelle appartient aux notions de base de la Francophonie. Les textes fondateurs de l'Agence parlent en effet déjà de diversité culturelle, de dialogue des cultures, de respect des identités et de la différence. Et, pendant de longues années, l'Agence s'est employée à nourrir cette diversité, en soutenant la création et la diffusion culturelles, au bénéfice prioritaire de ses États membres les moins favorisés, mais aussi du public des pays développés, rendu attentif à des formes d'inspiration et d'expression participant pleinement d'un riche patrimoine commun.

Depuis que l'OMC a mis au programme de ses négociations la libéralisation des échanges des biens et services culturels, plaçant ainsi à l'échelle planétaire un débat par ailleurs déjà ancien entre partenaires et rivaux des pays développés, le contenu de la notion de diversité culturelle s'est enrichi de caractéristiques explicitement politiques et juridiques. Abordée sous cet angle, elle a trouvé une place spécifique parmi les actions prioritaires de l'Agence. La III^e Conférence ministérielle sur la culture (Cotonou, 14-15 juin 2001) lui a consacré ses travaux et sa Déclaration, lesquels ont ensuite notablement inspiré les rédacteurs de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, puis nourri la préparation du IX^e Sommet de la Francophonie (Beyrouth, 18-20 octobre 2002). Ce sommet a donné une nouvelle impulsion à l'action de la Francophonie en matière de diversité culturelle, en décidant qu'elle coopérerait activement à la réalisation de l'objectif désormais arrêté, à savoir l'adoption par l'Unesco d'une convention internationale. Le CPF, réuni à Lausanne en décembre 2002, a donné un tour opérationnel à cette démarche que l'Agence a très activement soutenue et facilitée par la mise en place d'un dispositif très complet de

sensibilisation des États et des gouvernements de la Francophonie à la nécessité d'adopter une convention internationale sur la diversité culturelle, pour 2005, à l'Unesco. L'Agence entend poursuivre son action dans ce domaine aussi longtemps que n'auront pas été écartés les risques d'uniformisation culturelle que pourrait engendrer la mondialisation des échanges.

À une échelle plus réduite mais non moins importante, nationale ou sous-régionale, la préservation et la valorisation de la diversité culturelle passent aussi par la mise en place et le renforcement des cadres institutionnels qui leur sont propres. Les cultures plurielles ne peuvent en effet s'exprimer pleinement que si elles bénéficient de conditions cadres favorables.

Au cours du biennium 2002-2003, conformément au Plan d'action de Cotonou, l'Agence a lancé un projet de soutien aux États désireux de concevoir, d'établir ou de renforcer leurs politiques culturelles. Elle entend continuer à travailler dans ce sens, mais en apportant au mode opératoire les corrections qu'appellent les premières expériences en la matière.

Stratégie

Pour ce qui a trait à la défense de la diversité culturelle au sein des organisations internationales, l'action de l'Agence repose sur un certain nombre de contraintes dont elle doit tenir compte. Tout d'abord, les enceintes où se traite le dossier de la diversité culturelle, principalement l'Unesco et l'OMC, ont leurs règles et leur calendrier, que l'Agence n'a pas le pouvoir de modifier. D'autre part, au sein de la Francophonie, le dossier est, par délégation, du ressort premier du groupe de travail que le CPF a mis en place en son sein, l'Agence étant en appui constamment actif. De ce fait, la démarche stratégique de l'Agence est faite de vigilance, de rapidité de réaction et de capacité de proposition.

Cette démarche implique en outre, à l'interne, un fort décloisonnement des activités de l'Agence, tant les secteurs concernés de près ou de loin sont nombreux, et, à l'externe, une grande disponibilité à collaborer avec tout partenaire engagé dans la poursuite du même objectif, que ce partenaire soit une autre organisation internationale (par exemple, le Secrétariat général des pays ACP), un État, un groupe d'États ou un réseau associatif.

Dans ces conditions, l'Agence entend poursuivre son travail de documentation, de sensibilisation et d'information, comme elle continuera à assumer sa mission de formation et de concertation.

En ce qui concerne l'appui en matière de politiques culturelles, il convient de reconnaître que les actions entreprises antérieurement par l'Agence n'ont pas toutes donné les résultats escomptés. Sans doute a-t-elle sous-estimé le temps nécessaire pour approcher ce terrain vaste, et nouveau pour ce qui la concerne, et la capacité de possibles partenaires à s'y profiler. Elle n'en continuera pas moins cependant à rester attentive aux besoins exprimés par les États membres et à collaborer avec les organisations sous-régionales ou régionales développant des programmes similaires, en exploitant toutefois davantage sa capacité d'initiative. De même, dans une approche transversale impliquant l'ensemble de ses directions concernées par tout ou partie de ce domaine, l'Agence entend toujours intégrer à son intervention le

soutien au développement des industries culturelles et le partenariat avec une institution, telle que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), la promotion de la diversité culturelle passant aussi par la défense des droits des créateurs et des producteurs.

Pour compléter cette offre, l'Agence élargira son soutien à des projets menés dans le cadre de politiques de décentralisation et à des initiatives de la société civile ou d'organisations professionnelles. À l'ensemble de ces partenaires, elle proposera une série de modules de formation dans les domaines les plus nécessaires à l'application durable d'une politique culturelle.

1.3.1. Diversité culturelle et instrument international

Budget annuel : 340 000 euros

Contexte

Reprenant un dossier ouvert dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au sein du General Agreement on Tariff and Trade (Gatt) en particulier, l'OMC, dans son cycle de Doha, a ouvert des négociations sur la libéralisation des biens et services culturels. Jugeant qu'une telle libéralisation, sans contrôle ni règles particuliers, entraînerait une uniformisation culturelle et la disparition de nombreuses expressions culturelles, notamment dans les pays les plus pauvres, l'OIF, sur décision des chefs d'État et de gouvernement de ses pays membres (Beyrouth, 2002), s'est engagée à tout mettre en œuvre pour qu'un mécanisme de régulation prévienne tout danger de cette nature.

Dans cette perspective, l'élaboration et l'adoption d'un instrument juridique international contraignant sont considérées comme le meilleur moyen d'aboutir à ce résultat et l'Unesco comme le lieu de leur concrétisation.

Condition nécessaire mais non suffisante, cette démarche doit s'accompagner d'une vigilance de chaque instant à l'endroit des développements que peuvent connaître les travaux de l'OMC, de manière à ce que les résultats obtenus dans une enceinte internationale ne soient pas affaiblis, voire anéantis, par les décisions adoptées ailleurs.

En prenant cette position, la Francophonie est fidèle à l'un de ses engagements fondamentaux, à savoir la défense de la diversité culturelle et l'épanouissement du dialogue des cultures, qu'elle soutient par ailleurs depuis sa création par le biais de ses programmes de coopération.

En 2003, deux résultats importants ont été obtenus : en avril, le conseil exécutif de l'Unesco a inscrit à l'ordre du jour de la Conférence générale de l'automne le lancement de l'étude et de l'élaboration d'un projet de convention internationale sur la diversité culturelle. En octobre, la Conférence générale a adopté une résolution demandant au directeur général de l'Unesco de présenter « un premier projet de convention » en 2005, lors de la 33^e Conférence générale de l'organisation.

Objectifs

- Contribuer à la préservation de la diversité culturelle contre les risques d'uniformisation que pourrait entraîner la libéralisation incontrôlée des biens et services culturels ;
- favoriser l'épanouissement du dialogue des cultures, facteur de paix et de développement ;
- contribuer à la préparation par l'Unesco d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle et à son adoption par la Conférence générale de l'Unesco, en 2005.

Description

Conformément à la décision des chefs d'État et de gouvernement des pays membres (Sommet de Beyrouth, 2002), l'Agence s'est engagée à appuyer les instances de la Francophonie dans leur action en faveur de la préservation de la diversité culturelle. Après la Conférence générale de l'Unesco (octobre 2003), qui a adopté le principe de l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, il s'agit désormais de soutenir les États et les gouvernements membres dans leurs efforts visant à l'adoption d'un tel instrument par la Conférence générale de 2005, tout en veillant parallèlement à ce qu'aucun engagement préjudiciable ne soit pris au cours de négociations bilatérales ou multilatérales sur la libéralisation des biens et services culturels. À cet effet, l'objectif de sensibilisation poursuivi en 2003, notamment par des missions d'information et l'organisation de séminaires régionaux, sera maintenu, de même que l'accompagnement du processus d'élaboration de l'avant-projet de convention par l'Unesco, tant au niveau du groupe d'experts que cette organisation a mis en place qu'à celui de la négociation intergouvernementale qui suivra.

C'est dans cette perspective que le groupe de travail du CPF sur la diversité culturelle a adopté, en sa séance du 24 novembre 2003, le dispositif qui sera mis en œuvre au cours du biennium 2004-2005 :

- les représentants spéciaux désignés par le Secrétaire général de la Francophonie effectueront au cours des deux années à venir des missions auprès des gouvernements les plus susceptibles de peser sur la formulation et le calendrier d'adoption du projet final ;
- un petit groupe de juristes sera mis en place par l'Agence pour mettre à la disposition des États et des gouvernements membres l'analyse des propositions qui seront faites dans le cadre de l'Unesco ;
- afin de préparer les réponses nécessaires au débat qui ne manquera pas de surgir au sujet des consultations que le directeur général de l'Unesco a été chargé de mener avec l'OMC, l'Ompi et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), l'Agence fera réaliser une étude afin d'analyser les textes fondamentaux de ces trois organisations et celles de leurs dispositions que pourraient éventuellement utiliser les adversaires du projet de convention ;
- par ailleurs, l'Agence poursuivra l'actualisation du recueil documentaire mis en place sur son site Internet.

Enfin, la concertation avec les espaces linguistiques partenaires (Hispanophonie, Lusophonie, Arabophonie...) sera l'occasion de coordonner l'action de la Francophonie avec celle d'autres aires linguistico-culturelles qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes objectifs dans le domaine de la diversité culturelle.

1.3.2. Appui aux politiques nationales en matière de culture

Budget annuel : 290 000 euros

Contexte

La III^e Conférence ministérielle sur la culture, tenue à Cotonou du 14 au 15 juin 2001, la vaste concertation préparatoire à ces assises et divers forums organisés au cours de ces dernières années ont confirmé la nécessité pour de nombreux pays du Sud de se doter d'un dispositif réglementaire relatif à la vie culturelle, c'est-à-dire de créer les conditions les plus aptes à favoriser l'expression de la diversité culturelle, facteur essentiel de la compréhension et de la paix. Si la culture, face aux nombreuses contraintes des urgences dans la gestion des États et des gouvernements, ne constitue pas toujours une priorité, son importance dans le processus d'un développement durable est aujourd'hui reconnue. Il s'agit donc pour l'Agence de développer un axe d'expression de la solidarité francophone dans le domaine de la culture, en offrant aux États et gouvernements membres, en collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et internationales, un soutien à des projets dans les domaines les plus nécessaires à la définition et à l'application d'une politique culturelle durable.

Objectifs

Les objectifs visés s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action de Cotonou et sont les suivants :

- aider et soutenir les États et les gouvernements africains francophones dans la définition et la mise en œuvre de politiques et de législations culturelles, de manière à promouvoir et à renforcer leur rôle et leur capacité en matière d'organisation et de réglementation de la vie culturelle ;
- contribuer à la prise en considération et à la valorisation du rôle et de la place de la politique culturelle comme élément clé dans un processus de développement national ;
- renforcer l'État de droit en contribuant au respect et à la protection des droits des créateurs ;
- renforcer et valoriser les capacités francophones en matière de politiques culturelles, développer dans ce domaine l'échange et la circulation de l'information, notamment à travers les réseaux existants ;
- favoriser l'implication du secteur privé dans le financement de la culture.

Description

Afin de venir en aide aux États et gouvernements qui souhaitent renforcer et consolider leur action dans la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles,

en partenariat avec d'autres institutions et associations – UA, Unesco, Ompi, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Association française d'action artistique (AFAA), UEMOA, COI, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Cemas, etc. – et en ayant recours à des experts indépendants, l'Agence se propose de soutenir des actions de récolte et de diffusion d'informations, de concertations sur des questions spécifiques ou d'intérêt général, de mise à disposition d'experts, de documentation, d'organisation ou d'appui à des concertations, séminaires et formations relatifs aux politiques culturelles. Plus spécifiquement, les secteurs suivants sont concernés : droits d'auteurs et lutte contre la piraterie, statut des créateurs, réglementation et législation en matière de culture.

1.4. Livre et politiques nationales de lecture publique

Enjeux

En dépit du développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les sociétés contemporaines, le livre continue à jouer un rôle irremplaçable et constitue encore un enjeu majeur en tant que technique de conservation, de transmission et de diffusion des connaissances. À l'échelle du citoyen, l'accès à l'écrit et la maîtrise de la lecture sont considérés comme un facteur d'intégration sociale d'autant plus déterminant que, dans les États modernes, l'exercice de la citoyenneté est fondé sur l'appropriation des éléments de base d'une tradition lettrée qui régule la vie sociale, politique et économique. Aussi l'accès aux livres constitue-t-il un des éléments importants de l'exercice de la démocratie. Or, pour les pays du Sud, membres de la Francophonie, la pleine prise en compte de cet impératif se trouve confrontée à une conjonction de facteurs préjudiciables au développement d'une tradition de l'écrit. En effet, ces pays enregistrent encore des taux relativement bas de scolarisation et d'alphabétisation. Le livre y demeure un produit rare et le plus souvent inaccessible eu égard au pouvoir d'achat ; il est enfin souvent importé et véhicule par conséquent des réalités peu intégrées au vécu de ses lecteurs potentiels.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'Agence est double :

1) Il concerne tout d'abord sa capacité, à travers un soutien adapté aux politiques nationales, à faciliter un accès plus large des populations au livre. Dès sa création en 1970, l'Agence avait décidé de faire de la question du livre francophone l'un des domaines prioritaires de son action. Mais une série de réflexions, articulées sur des évaluations internes et externes, l'ont conduite à préciser les critères de ses interventions : doter les pays en livres, par le biais d'achats massifs d'ouvrages produits au Nord, ne garantit aucune pérennité en matière d'accès aux livres ; un tel résultat ne peut être en fait atteint qu'en appuyant les initiatives de renforcement des capacités endogènes d'édition, d'impression et de diffusion de livres, tout en soutenant la production du contenu éditorial lui-même.

2) L'autre enjeu est de permettre l'accès des populations du Sud à la lecture et plus généralement aux biens culturels. Or, on constate que les pays du Sud restent généralement dépourvus, particulièrement dans les zones rurales, d'infrastructures culturelles donnant aux communautés un accès à la lecture et à l'information. En

outre, la plupart des jeunes, qu'ils aient eu ou non la chance d'être pris en charge par les systèmes éducatifs, ne bénéficient pas de services de bibliothèque, ce qui constitue pourtant, selon les termes de l'Unesco, « un des principaux chaînons d'une politique culturelle ».

Les réseaux de Clac que l'Agence a déployés, à partir de 1985, ont été précisément conçus pour répondre à ces besoins. Mais si les résultats atteints sont certes satisfaisants en termes de fréquentation et de services rendus aux populations (un bouquet de prestations offertes gratuitement), il faut reconnaître qu'à ce jour ils n'ont pas amené les pays bénéficiaires à développer de vrais réseaux de lecture publique couvrant l'étendue de leur territoire.

Ce constat, qui laisse planer un doute sur les conditions de pérennisation du programme, a conduit l'Agence à observer, en 2002-2003, un moratoire dans le développement du programme « Clac ». Il s'agira désormais d'en faire d'abord une modalité d'appui aux politiques culturelles, dans le domaine particulier de la lecture publique et pour le développement des zones rurales. En plus de ses retombées en termes d'appui à la décentralisation et à l'éducation, le développement de la lecture publique crée un environnement favorable au livre, puisqu'il entraîne une demande d'ouvrages édités localement, favorisant ainsi les filières de distribution locales.

Stratégie

La réponse à ces enjeux repose sur un certain nombre de choix qui visent à aborder de manière complémentaire la problématique du développement de l'édition et celle de la lecture publique.

Au titre de l'édition, l'Agence entend continuer à privilégier, suivant les orientations définies à Moncton (1999) et confirmées à Beyrouth (2002), le développement par étapes d'une industrie du livre au Sud. La démarche retenue consiste à appuyer les différents chaînons de cette industrie, depuis la rédaction et la fabrication du livre jusqu'à sa diffusion. Les actions qui seront menées devront être précédées d'une concertation impliquant les gouvernements, les professionnels du livre et les autres bailleurs de fonds intervenant dans l'édition, de manière à inscrire les interventions proposées dans une politique nationale du livre.

Au plan thématique, l'Agence envisage de développer autour d'un dispositif central consacré essentiellement au manuel scolaire (*cf.* chantier 3, « Éducation, formation, jeunesse ») la diffusion de contenus répondant aux besoins de lecture des jeunes, en milieu scolaire, dans les Clac, les bibliothèques publiques et autres centres de documentation.

Au-delà du champ scolaire et parascolaire, l'effort portera sur la promotion de la création littéraire francophone grâce au soutien apporté à deux prix littéraires ayant pour finalité la découverte de jeunes talents (Prix du jeune écrivain francophone) et l'appui aux écrivains émergents (Prix des cinq continents). L'Agence poursuivra aussi son soutien à la formation aux métiers du livre et à la circulation du livre francophone.

Au titre du programme d'appui à la lecture publique, après un moratoire de deux ans observé dans l'ouverture de nouveaux réseaux de Clac, l'Agence envisage désormais de venir en appui aux pays désireux d'initier ou de développer une

politique nationale en faveur de la lecture publique. Dans cette perspective, l'extension du programme passe obligatoirement par sa pleine appropriation par les pays d'accueil qui auront dorénavant à assumer la plupart des tâches actuellement assumées par l'Agence. Une telle démarche exclut cependant toute idée de rupture brutale et ne signifie aucunement un désengagement de l'Agence par rapport aux réseaux existants : il s'agira au contraire d'accompagner le processus de mutation par un soutien aux réseaux de Clac existants, par la mise à disposition d'une expertise, par la mobilisation de nouveaux bailleurs de fonds en concertation avec les États, enfin par l'appui à la création de centres de ressource dédiés à la gestion et à l'animation du ou des réseaux nationaux de lecture publique.

Partout où cette réforme sera mise en œuvre, l'Agence entend aussi appuyer les politiques de décentralisation déployées par les États partenaires et accroître, par un effet de transversalité, les synergies entre la lecture publique et les interventions en faveur de la production et de la promotion du livre, notamment éducatif.

1.4.1. Formation à l'édition et diffusion du livre

Budget annuel : 775 000 euros

Contexte

Le développement des entreprises d'édition du Sud et leur engagement dans des partenariats prometteurs passent par la formation de véritables professionnels dans les métiers du livre. À cet effet, le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion du livre (Cafed) fonctionne depuis 1999 comme un programme d'accompagnement de formations décentralisées, en complément des traditionnelles sessions organisées à Tunis. L'Agence poursuit également l'assistance technique aux entreprises du secteur de l'édition dans les pays du Sud pour mieux coller à leurs besoins et à leurs réalités.

En revanche, la diffusion et la circulation du livre dans les pays francophones du Sud sont complexes. Par conséquent, une complémentarité est à trouver entre les différentes formes de formation et les actions de diffusion et de circulation du livre. Les salons et les foires du livre offrent l'opportunité de concertations sur ces différentes questions.

Objectifs

Le projet vise à accroître la production et la circulation du livre francophone. Il poursuit les objectifs suivants :

- soutenir les actions de formation dans les divers métiers du livre ;
- offrir expertise et assistance technique aux États et aux entreprises du Sud dans le secteur de l'édition ;
- favoriser la diffusion du livre francophone du Sud et encourager les échanges professionnels dans le cadre des salons et autres manifestations internationales et par le biais des TIC ;

- contribuer à l'émergence d'un marché du livre africain par des activités concrètes de promotion et de diffusion des littératures francophones à l'échelle nationale, régionale et dans les établissements scolaires ;
- appuyer des prix littéraires ciblés (Prix des cinq continents, Prix du jeune écrivain francophone).

Description

La formation aux différents métiers du livre fournira aux pays du Sud un vivier d'acteurs capables de prendre des initiatives et de mettre sur le marché des produits de qualité. L'Agence fera aboutir cette préoccupation par des formations de groupes (éditeurs, imprimeurs, libraires, auteurs) données au Cafed de Tunis et à travers des sessions de formation décentralisées et des missions d'expertise auprès des États et des entreprises.

En partenariat avec des institutions de formation et de promotion, elle cherchera à établir une synergie avec les actions de formation entreprises dans le cadre des coopérations bilatérales. De même, elle contribuera à l'organisation des transferts de connaissance et de savoir-faire par les canaux de la formation à distance, en utilisant les technologies de la communication. Le partenariat avec l'African Publishers Network (Apnet) relève de cette logique. Cet appui à la professionnalisation des acteurs contribuera à la promotion et à la diffusion des livres francophones produits. Ce qui conduira les professionnels du livre à sortir de leur cadre formel pour aller à la rencontre de leur clientèle, tantôt pour présenter de nouvelles publications, tantôt pour les familiariser avec le livre. Des activités, telles que l'organisation d'expositions dans les écoles, la tenue de diverses rencontres (tables rondes, conférences, dédicaces, etc.), la présence à des foires et salons bien ciblés, seront privilégiées pour la création d'un marché du livre au Sud.

1.4.2. Mise en œuvre de la réforme du programme « Clac »

Budget annuel : 295 000 euros

Contexte

Après dix-huit années d'existence et la création de 213 centres dans 18 pays, l'efficacité du programme en termes de méthodologie et d'impact sur les populations n'est plus à démontrer. C'est ce qui explique sans doute le nombre toujours croissant de requêtes pour la création de réseaux supplémentaires.

Pleinement consciente des effets négatifs qu'une croissance non maîtrisée de ce programme pourrait entraîner, l'Agence a choisi d'observer, durant le biennium 2002-2003, un moratoire en matière de création de nouveaux réseaux.

Ce délai a été mis à profit pour mener une large consultation avec les bénéficiaires, les autorités locales et nationales, ainsi que les partenaires internationaux de la coopération bilatérale et multilatérale.

Ces deux années de réflexion et d'expérimentation ont permis d'élaborer une réforme en profondeur du programme qui apportera ainsi une réponse appropriée aux États

désireux d'initier ou de développer une politique nationale de lecture publique. Le dispositif proposé consiste à mettre en place une structure modèle adaptée au contexte et susceptible de bénéficier de l'appui de nouveaux bailleurs de fonds.

Objectifs

- Mener à terme la réforme du programme engagée à titre expérimental dans deux pays tests (Burkina Faso et Mauritanie) ;
- dans le cadre de cette réforme, accompagner les pays désireux d'initier ou de développer une politique nationale de lecture publique dans la perspective de la création d'un réseau de bibliothèques couvrant l'étendue de leur territoire.

Description

Le moratoire observé au cours du biennium 2002-2003 a permis de prendre la mesure de l'intérêt des États et des bailleurs pour la mise en place de réseaux de lecture publique d'envergure nationale, sous l'entière responsabilité du pays et reposant exclusivement sur des compétences nationales.

Cette appropriation du programme par les États passe par la mise en œuvre d'une politique nationale du livre et la création de centres nationaux, spécifiquement dédiés à la gestion et à l'animation du ou des réseaux de bibliothèques, ces centres ayant à assumer l'essentiel des tâches actuellement dévolues à l'Agence, notamment :

- la sélection et l'acquisition des dotations ;
- la reliure, le traitement et la ventilation des documents dans les bibliothèques ;
- la promotion et le contrôle des activités des bibliothèques du réseau ;
- la gestion financière du programme et la recherche ultérieure de partenaires techniques et financiers.

En se basant sur le concept et la méthodologie du programme « Clac » et à la lumière des expériences acquises dans la coordination de réseaux, l'Agence se propose de prendre en charge l'équipement nécessaire à la mise en fonction des centres nationaux, de concevoir et de fournir les outils de gestion des bibliothèques et de former l'ensemble des intervenants sur le projet.

Parallèlement, et de façon concomitante, l'Agence entend accompagner les États dans la recherche de partenaires financiers à même d'assumer les coûts d'installation des bibliothèques du futur réseau.

Dans ce cas, l'Agence agira au titre de maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre étant confiée à une ou plusieurs agences d'exécution choisies en concertation avec les bénéficiaires. La mise en fonction du centre national s'accompagnera de l'élaboration d'une convention prévoyant, à terme, le désengagement de l'Agence.

À la suite d'une large information sur la réforme et ses enjeux, l'intérêt des pays pour l'application de la réforme sera formalisé par la signature d'un protocole d'accord.

Un calendrier d'application de la réforme sera établi. Les États qui n'auront pas adhéré au processus de la réforme d'ici à la fin du biennium 2004-2005 ne pourront plus voir leurs réseaux bénéficier de l'appui de l'Agence à partir de 2006.

1.4.3. Consolidation des réseaux de Clac existants

Budget annuel : 985 000 euros

Contexte

C'est en 1986 que l'Agence initie dans ses programmes culturels un projet structuré de développement de la lecture publique en milieu rural. Les deux premiers réseaux ont été inaugurés au Bénin, dans l'Atacora et le Mono. Ils ont été suivis de deux réseaux au Sénégal dans les régions de Thiès et de Kolda. Cette initiative a rencontré dès le départ l'adhésion de l'ensemble des États membres, si bien qu'à la fin de l'année 2003 le programme concernait 213 centres, répartis dans 18 pays d'Afrique, de l'océan Indien, des Caraïbes et du Proche-Orient.

Les efforts entrepris par les pays du Sud en matière de lecture publique concernant presque exclusivement les grandes villes, les rares actions déployées dans ce domaine, en milieu rural, s'adressent aux bibliothèques scolaires de quelques établissements importants. Le programme « Clac » constitue donc la seule initiative de lecture publique qui soit implantée en dehors des centres urbains, et qui confie la gestion et l'animation de ses centres à un personnel local. C'est enfin un programme qui, par son adaptation constante aux changements de contexte, a su pérenniser ses interventions sur une aussi longue durée, phénomène relativement rare dans les interventions de coopération.

Objectifs

- Permettre aux populations rurales d'accéder à la lecture, à l'information et aux loisirs ;
- renforcer le suivi de proximité et l'évaluation régulière des réseaux de centres par le développement de l'expertise du Sud ;
- consolider et développer, voire réhabiliter, les réseaux existants par le renouvellement des dotations, l'apport de nouveaux équipements et le recyclage régulier des animateurs et des coordonnateurs ;
- renforcer l'implication des centres en faveur du développement social et culturel des communautés dans lesquelles ils sont implantés, par l'élaboration et la mise à disposition de moyens de communication participative au bénéfice d'opérateurs du développement ;
- valoriser et développer les ressources des Clac comme outils au service des administrations locales et des établissements scolaires ;
- sensibiliser les pays bénéficiaires à la nécessité d'une intégration du programme au sein d'une politique nationale de lecture publique.

Description

La consolidation des réseaux consiste à mettre à leur disposition les moyens nécessaires à la poursuite de leur fonctionnement et de leur animation dans de bonnes conditions. Ces moyens viennent en complément des contreparties nationales et locales. Pour l'essentiel, il s'agit :

- de mettre annuellement à la disposition des réseaux des fonds destinés à la tournée annuelle du responsable national, aux tournées mensuelles du coordonnateur, à l'abonnement à des journaux locaux, à l'acquisition d'ouvrages édités localement en français ou en langues nationales, à la maintenance des équipements audiovisuels, aux activités d'animation dans les centres, etc. ;
- de recycler régulièrement les animateurs et les coordonnateurs en techniques de bibliothéconomie et d'animation sociale et culturelle ;
- de renouveler les dotations culturelles (collections d'ouvrages, jeux, cassettes vidéo) et les équipements (véhicules, audiovisuel), ainsi que le matériel de gestion des bibliothèques (fiches de prêts, cartes d'abonnés) ;
- de renforcer les procédures de suivi et d'évaluation des réseaux en formant les experts du Sud chargés de cette tâche ;
- de poursuivre la décentralisation de la gestion et de l'animation des réseaux, en confiant la responsabilité de ces interventions aux pays eux-mêmes et à des cellules d'appui spécialisées.

Le développement des réseaux concerne l'augmentation du nombre et de la qualité des services que les centres offrent aux populations et aux administrations locales. Il se fait en fonction de leurs performances, des besoins exprimés et de la capacité des animateurs à gérer ces nouvelles activités.

Pour l'essentiel, il s'agit :

- d'enrichir les dotations existantes par des collections thématiques dans les domaines de la santé, de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation non formelle, au bénéfice des communautés locales ;
- de développer l'accès à la communication et aux ressources documentaires en équipant progressivement les centres d'un matériel informatique adapté et d'un accès à Internet ;
- d'augmenter l'impact des bibliothèques sur les taux de réussite scolaire en renforçant les dotations en livres et en outils didactiques au bénéfice des enseignants du primaire et du secondaire ;
- de développer les collaborations entre le programme « Clac » et les actions des autres directions de l'Agence ou des partenaires extérieurs. Il s'agit notamment de la diffusion du cinéma africain, de l'éducation à la citoyenneté et de la formation des techniciens des Clac à l'utilisation des énergies renouvelables.

Il faut rappeler que cette démarche est à placer dans la perspective de la réforme du programme « Clac ». À cet égard, un calendrier d'application sera établi, étant entendu que les États qui n'auront pas adhéré au processus de la réforme d'ici à la fin du biennium 2004-2005 ne pourront plus voir leurs réseaux bénéficier de l'appui de l'Agence à partir de 2006 (cf. projet 1.4.2., « Mise en œuvre de la réforme du programme "Clac" »).

1.5. Promotion des arts du Sud

Enjeux

Les arts vivants (théâtre, musique et danse) et les arts visuels (peinture, sculpture, installations, photographie), qui comptent parmi les expressions les plus visibles de la culture des peuples, constituent un champ particulièrement foisonnant dans une communauté francophone dont la diversité est une source de richesse et un atout désormais reconnu. Dès sa création, l'Agence a d'ailleurs choisi avec succès d'en faire un domaine privilégié de ses interventions.

On sait toutefois que la production artistique des pays du Sud et, dans une moindre mesure, des Peco souffre souvent des conditions précaires dans lesquelles elle s'exprime : faiblesse des financements, manque de professionnalisme faute de formation et de structures d'encadrement, absence de débouchés et d'accès aux publics, insuffisance des crédits publics. De la conception à la diffusion, en passant par la production et la réalisation, chacune des étapes du processus qui voit une œuvre naître, se matérialiser, puis toucher le public auquel elle aspire, ne peut généralement se concrétiser sans partenariats, sans soutiens extérieurs, surtout dans les disciplines privilégiées par l'Agence. La situation est d'ailleurs similaire dans les pays les plus développés.

On sait aussi que le contexte actuel de mondialisation des échanges pose en termes nouveaux la question de la diffusion et de la promotion de ces produits : comment repérer les meilleures productions susceptibles d'assurer un avenir professionnel à leurs auteurs ? Comment mieux les faire connaître et favoriser leur diffusion, tant au sein même de l'espace francophone que lors de grands rendez-vous internationaux ? Il importe par ailleurs de reconnaître l'apport socio-économique que représente le développement de secteurs tels que la musique, au sujet de laquelle un rapport récent (2001) de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) rappelait que, dans la cinquantaine de PMA, le produit des industries qui s'y rattachent atteint 50 milliards de dollars par an, soit beaucoup plus que les 17 milliards que leur rapporte le café, les 20 milliards que leur rapporte le coton, les 21 milliards du tabac ou les 27 milliards de la banane. Il ne faut pas oublier non plus que la circulation des œuvres et de leurs créateurs est le plus sûr moyen de nourrir le nécessaire dialogue des cultures. Tels sont les enjeux essentiels d'un domaine menacé en permanence par la marginalisation et la « provincialisation ».

Stratégie

L'Agence a choisi de concentrer ses interventions sur un nombre limité de domaines où sa spécificité lui confère un rôle irremplaçable et reconnu comme tel. Si les limites de ses moyens ne lui permettent pas d'intervenir dans le secteur complexe de l'aide à la création artistique, il lui appartient en revanche de continuer à aider les producteurs des pays du Sud et des Peco à affirmer leur présence sur les marchés internationaux, de contribuer à la circulation des œuvres, des artistes et de l'information, et de soutenir la formation des professionnels de la culture.

En facilitant la circulation et la présence des œuvres et de leurs producteurs sur le marché et dans les circuits internationaux, l'Agence permet non seulement à ces

producteurs de développer de véritables carrières professionnelles et à leurs œuvres de trouver des publics multiples, mais elle provoque aussi des confrontations et des dialogues qui participent d'une sorte de formation permanente.

Ainsi, tant pour les arts visuels que pour les arts du spectacle vivant, l'Agence entend consacrer ses moyens à soutenir la circulation des artistes et des œuvres (tournées, festivals, expositions, etc.) et leur présence dans les marchés et autres grandes manifestations – Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem), World Wide Music Expo (Womex), biennales, etc.

Enfin, le biennium 2004-2005 verra l'Agence apporter son expertise et son appui logistique à la préparation et à la réalisation du volet culturel des V^{es} Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront en décembre 2005 à Niamey. Sa première intervention de ce type, à l'occasion des Jeux d'Ottawa-Hull (juillet 2001), avait permis aux épreuves culturelles d'atteindre le niveau de qualité souhaité depuis la création de la manifestation. C'est sur la base de cette expérience jugée très positive que le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a sollicité le renouvellement de ce soutien.

1.5.1. Soutien à la circulation des artistes et des œuvres

Budget annuel : 970 000 euros

Contexte

Ce projet constitue un dispositif essentiel de l'intégration des populations dans un espace francophone perçu comme fédérateur des identités culturelles, avec une attention particulière portée aux jeunes créateurs et aux jeunes artistes.

Se fondant sur les réflexions et les orientations de la II^e Conférence des ministres francophones de la Culture (Liège, 1990), confortées par la III^e Conférence, tenue à Cotonou en juin 2001, l'Agence a pris le parti de maintenir et de concentrer son intervention sur la diffusion des créations artistiques des pays du Sud, à travers des projets durables gérés par des professionnels. Par ce choix, elle indique que l'aide à la création doit être assurée par des organismes de proximité, comme les structures nationales, les programmes de soutien aux initiatives culturelles, la coopération bilatérale, etc., plus à même de juger de la pertinence des projets et de contrôler leur exécution. D'autre part, l'intervention de l'Agence se limite principalement à la prise en charge des transports internationaux, indispensables à la circulation des œuvres et des artistes et dont les coûts sont souvent au-dessus des capacités financières des intéressés.

Objectifs

- Soutenir la création contemporaine des pays du Sud (Afrique, Asie, Pacifique, Caraïbes, Europe centrale et orientale), membres de la Francophonie, par la diffusion des meilleurs spectacles de danse, de théâtre et de musique, ainsi que des productions les plus significatives de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels ;

- accroître le professionnalisme des artistes et des troupes, et favoriser ainsi le développement de carrières artistiques ;
- favoriser l'accès des publics du Sud à la production artistique de leurs régions et l'inscription de cette production dans la programmation des festivals et des expositions du Nord ;
- favoriser l'accès des professionnels et des publics du Sud et du Nord à de nouvelles formes d'expression artistique ;
- favoriser les échanges artistiques entre les créateurs, en liaison avec leurs publics, et promouvoir ainsi la diversité culturelle ;
- soutenir l'organisation de manifestations structurant les filières professionnelles du spectacle vivant et des arts visuels du Sud.

Description

Ce projet vise :

1. Dans le domaine des arts du spectacle vivant : à renforcer la diffusion de spectacles créés dans des pays du Sud par des ensembles artistiques ayant leur siège dans les pays concernés, à l'occasion de tournées ou dans le cadre de festivals au Nord comme au Sud.
2. Dans le domaine des arts visuels : à permettre à un nombre significatif d'artistes francophones du Sud de se faire connaître au niveau régional et international, à l'occasion des manifestations suivantes : Documenta de Kassel, Biennales de Venise, du Caire, de Lyon, de La Havane, de São Paulo, de Liverpool et d'Ewolé (Togo).

Globalement, une attention particulière est accordée à la circulation des artistes et des œuvres du Sud dans le Sud.

Les requêtes présentées à l'Agence par l'organisateur ou le responsable de l'événement, de la tournée, du festival ou de l'exposition, sont appréciées par des comités de sélection des projets, comprenant des experts extérieurs, sur la base des critères professionnels précisés par des guides de présentation des requêtes.

1.5.2. Soutien aux marchés et autres grandes manifestations

Budget annuel : 875 000 euros

Contexte

Initié depuis une douzaine d'années, le soutien aux marchés du spectacle vivant s'est effectué sous deux formes : l'appui aux manifestations de promotion des spectacles en quête d'ouverture au marché international et le soutien à la présence de producteurs de musiques du Sud à quelques rendez-vous internationaux de la production phonographique.

Chronologiquement, l'Agence a commencé par la création et la tenue du Marché des arts du spectacle africain (Masa) en 1993. Le Masa est aujourd'hui une structure indépendante de droit international à but non lucratif. À partir de 1996, l'Agence s'est

engagée dans le soutien à la participation d'artistes et de producteurs à des manifestations, telles que le Commerce international des arts du spectacle (Cinars – Montréal, 1996 et 2000), le Midem (Cannes, de 1998 à 2003), le Womex (Copenhague, 1998 ; Berlin, 1999 et 2000 ; Rotterdam, 2001 ; Essen, 2002 ; Séville, 2003). Depuis 1990, l'Agence appuie régulièrement les Concours RFI Musique, Théâtre et Danse. Les conclusions positives de l'évaluation externe du Masa, les résultats enregistrés et leur progression, l'attachement des bénéficiaires à ce programme conduisent l'Agence à maintenir ce projet dans sa programmation 2004-2005.

Persuadée que le champ des arts visuels mérite un effort de promotion, l'Agence, au cours des deux derniers biennum, a réuni les éléments d'information lui permettant de fonder une politique cohérente et efficace en la matière. À cet effet, elle s'est appuyée sur la Biennale des arts de Dakar comme terrain d'expérimentation et a multiplié expertises et consultations, notamment à l'occasion de la préparation de la III^e Conférence ministérielle sur la culture, tenue à Cotonou en juin 2001. Il s'agit désormais de traiter ce champ culturel à l'image des arts vivants en intervenant sur les aspects utiles à son développement, dans la limite des moyens disponibles de l'Agence (diffusion, circulation, marché international).

Objectifs

- Soutenir les marchés et les grandes manifestations du spectacle vivant et des arts visuels qui accordent dans leurs activités une place et une réelle visibilité aux artistes des pays du Sud et des Peco membres de la Francophonie ;
- soutenir, à l'occasion de grandes rencontres professionnelles consacrées au spectacle vivant, à la production phonographique ou aux arts visuels, la participation d'artistes ou d'entreprises phonographiques du Sud et d'Europe centrale et orientale, ainsi que d'entreprises phonographiques de pays du Nord qui produisent des artistes de pays du Sud et des Peco, membres de la Francophonie ;
- contribuer au développement des carrières d'artistes de pays du Sud, membres de la Francophonie ;
- aider à la création et au développement des activités des entreprises phonographiques des pays du Sud et des institutions spécialisées dans la promotion des arts visuels et du spectacle vivant, dans les pays membres de la Francophonie.

Description

Ce projet est consacré au développement économique et social des arts du spectacle vivant et des arts visuels des pays du Sud et des Peco, membres de la Francophonie. Il se décline en deux domaines d'intervention :

1. Les arts du spectacle vivant

Dans ce cadre, il s'agit des marchés ci-après :

- Le Masa. Ouvert aux artistes de tous les pays d'Afrique, qu'ils soient anglophones, arabophones ou lusophones, il rassemble des professionnels du monde entier qui

peuvent découvrir à cette occasion les meilleures créations africaines dans les domaines des arts du spectacle vivant. Le Masa est une structure autonome et gérée par des professionnels africains depuis 1999. L'Agence contribue pour une part importante au financement du Masa et veille, par le biais de sa représentation au conseil d'administration, à la bonne gestion de la structure. En 2001, une évaluation externe du Masa a été réalisée et ses conclusions ont été soumises à ses différentes instances pour être prises en compte dans la mise en œuvre des éditions ultérieures ;

- les autres marchés et activités. Il s'agit du Womex et du Midem qui sont des manifestations incontournables pour les programmeurs de musiques du monde et la promotion des entreprises phonographiques. Elles ont lieu chaque année respectivement dans une ville européenne et à Cannes, ainsi qu'à Montréal pour le Cinars. Par ailleurs, on peut envisager une ouverture au marché nord-américain de la musique et de la danse contemporaine et renforcer l'intérêt de l'Agence pour le Festival tournant de l'océan Indien, les Rencontres chorégraphiques d'Afrique et de l'océan Indien, les divers festivals africains, ainsi que les prix RFI consacrés au spectacle vivant. Ces manifestations ont toutes d'importantes retombées en termes de notoriété et d'impact commercial. L'Agence collabore avec le Conseil francophone de la chanson, dans le cadre du Midem et du Womex, pour apporter un appui sous la forme d'une prise en charge et de l'accréditation des artistes invités et des responsables de labels, d'une assistance juridique et logistique, de la location et l'aménagement d'un stand. À chaque édition du Midem, une compilation de quelques productions musicales est éditée.

2. Les arts visuels

- La Biennale des arts de Dakar est aujourd'hui le cadre privilégié de la connaissance et de la promotion de la création africaine dans le domaine des arts visuels. Se bonifiant d'édition en édition, à la fois dans son contenu, son organisation et ses retombées, elle développe un partenariat fructueux avec l'Agence en faveur des arts visuels africains.
- Les Rencontres de la photographie de Bamako. L'importance de la création photographique en Afrique et la place qu'elle a acquise dans le champ des arts visuels en ont fait l'une des principales manifestations.

1.5.3. Volet culturel des V^{es} Jeux de la Francophonie (2005)

Budget annuel : 125 000 euros

Contexte

Mandatée une première fois en 2000 pour assurer le bon déroulement des épreuves culturelles des Jeux de la Francophonie de 2001 (Ottawa-Hull), l'Agence a alors vu son travail salué comme une contribution décisive à une amélioration sensible du niveau des épreuves culturelles, qui ont atteint une qualité professionnelle. Cette contribution a passé par une réforme du règlement et de la procédure de sélection, le travail de deux experts extérieurs de haut niveau, une organisation sans faille de leurs missions, le choix et l'encadrement sérieux des jurys appelés à désigner les

lauréats. La carrière de ces derniers, souvent soutenus par l'Agence par le biais de ses programmes d'appui, a été une preuve supplémentaire de ce succès.

Pour cette cinquième édition, l'Agence entend remplir son mandat sur les mêmes bases et dans les mêmes conditions.

Objectifs

En réponse à la demande du Secrétariat exécutif du CIJF, il s'agira de :

- contribuer à la préparation et à la réalisation des V^{es} Jeux de la Francophonie (Niamey, décembre 2005) ;
- assurer une qualité d'un niveau professionnel aux épreuves culturelles de ces V^{es} Jeux ;
- à travers une sélection rigoureuse des artistes et le bon déroulement des épreuves finales, permettre aux concurrents sélectionnés et plus particulièrement aux lauréats de se faire mieux connaître et de développer leur carrière.

Description

Pour l'édition 2005 des Jeux de la Francophonie et sur la base de ce qui a été réalisé pour l'édition de 2001 (Ottawa-Hull), à la demande du Secrétariat exécutif du CIJF, l'Agence apportera ses compétences et son expertise en vue du bon déroulement des épreuves culturelles.

Les épreuves au programme sont les suivantes :

- la chanson,
- les contes et conteurs,
- la danse de création d'inspiration traditionnelle,
- la littérature,
- la peinture,
- la photographie,
- la sculpture.

La contribution de l'Agence doit consister en :

- la mise à disposition des experts chargés de la présélection et de la sélection finale des concurrents ;
- l'organisation de leur travail ;
- la prise en charge des coûts entraînés par ces opérations ;
- la formation des jurys de chacune des épreuves et leur encadrement durant le déroulement de celles-ci.

Il convient de souligner que ces Jeux sont aussi, pour leurs participants, une occasion souvent unique de rencontres et d'échanges internationaux.

1.6. Programme « Image »

Enjeux

L'image, cinématographique, télévisuelle ou vidéographique, représente l'un des enjeux majeurs de la diversité culturelle.

Considérée comme l'une des sources privilégiées d'accès à l'information, au savoir, à la culture et au divertissement, parce qu'elle utilise un langage réputé accessible à tous et qu'elle peut jouer sur une multiplicité de vecteurs de diffusion collective ou individuelle, l'image est au cœur des grands débats politiques, économiques et culturels actuels où s'affrontent les tenants d'une pure logique de marché et les partisans de pratiques de régulation destinées à préserver la pluralité des expressions et le droit de chacun de choisir ses images.

Si les déséquilibres entre les différents espaces linguistiques, entre les différentes zones économiques, qui affectent la production des images doivent être corrigés, l'action sur le terrain de la diffusion s'affirme comme une priorité au moins aussi forte au regard des situations de concentration et de concurrence qui réduisent inexorablement la diversité de l'offre cinématographique et fragilisent nombre de télévisions nationales du Sud.

À cet égard, on doit considérer comme une priorité le renforcement des capacités des télévisions nationales à produire et à diffuser des programmes « de proximité », d'initiative nationale, capables de retenir leurs téléspectateurs et constituant une offre de programmes originale face à la concurrence des diffuseurs privés et internationaux.

L'objectif des actions de la Francophonie est tout d'abord culturel : il s'agit de préserver la capacité des créateurs francophones, indépendamment de la diversité de leur origine, à raconter des histoires qui traduisent leur culture et leur vision du monde et de garantir la liberté d'accès de tous les spectateurs francophones à des œuvres proposées par des créateurs issus ou non de leur communauté.

Il est aussi politique, parce que de l'échange et du dialogue culturel naît toujours un progrès dans la connaissance mutuelle, la reconnaissance et le respect d'autrui.

Il est enfin économique, car les industries de l'image, et plus largement l'ensemble des industries culturelles, sont des industries à forte valeur ajoutée, créatrices d'emplois qualifiés et fortement génératrices de croissance interne.

Stratégie

L'Agence a été présente sur le terrain de l'appui aux cinématographies des pays francophones du Sud dès sa création.

À partir de 1978, elle a progressivement élargi son intervention au champ télévisuel, en relation avec le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (Cirtef), notamment par le biais d'actions de formation (scénarisation, gestion de la production, initiation à de nouveaux matériels légers de production) et en soutenant des collections de productions harmonisées, susceptibles de générer un courant de circulation d'images entre les télévisions francophones.

La création en 1988 d'un Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud (devenu aujourd'hui Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud) a permis à l'Agence de disposer des moyens financiers nécessaires à une action structurée en matière d'appui à la production des pays francophones du Sud et de s'imposer comme l'une des trois sources principales de financement des produits audiovisuels signés par des créateurs des pays francophones du Sud.

À la suite de son évaluation réalisée en 1997 et de la révision de sa réglementation intervenue en 1999, le fonds a été plus clairement positionné, au-delà de la réalisation de produits, sur le terrain de l'appui au développement structurel des industries de l'image dans les pays francophones du Sud (industries du savoir-faire et industries techniques).

Parallèlement, à partir de 2000, l'Agence a commencé à s'intéresser à la distribution, diffusion et exploitation des produits audiovisuels des pays francophones du Sud, et a pris conscience de l'urgence de développer une action « de chaîne », qui permette de corriger les déficiences constatées au détriment des produits audiovisuels du Sud et tienne compte des situations différenciées du cinéma et de la télévision.

La spécificité des interventions de l'Agence, ouvertes sur les deux formes de l'image que sont le cinéma et la télévision (modèle qui a d'ailleurs depuis fait école), doit être préservée, ne serait-ce qu'au nom de la convergence technique croissante des deux supports et des effets d'entraînement que peut incontestablement susciter le dynamisme d'un secteur sur l'autre.

Toutefois, il apparaît nécessaire de renforcer la cohérence globale (production, promotion et diffusion) de l'action liée à chaque forme d'expression et de mieux respecter les particularités propres à l'organisation de chaque support.

Si la technique de l'appel à propositions reste parfaitement adaptée en matière cinématographique (où chaque projet est indépendant des autres), elle montre certaines limites en matière de télévision, secteur de production « de stock » et « de flux », où l'initiative individuelle doit être organisée autour d'une vraie stratégie de programmation du diffuseur et d'une réelle continuité de la logique de commandite. D'où l'importance, en matière télévisuelle, de travailler sur la continuité à moyen terme (trois ans) avec un diffuseur sur des objectifs avoués de pourcentage de productions propres dans quelques genres ciblés (fictions unitaires et en série, documentaires et programmes pour enfants et jeunes) et de pourcentage de diffusions d'origine nationale et régionale.

Enfin, compte tenu des moyens mis à sa disposition, l'Agence se trouve dans l'obligation de sélectionner les pays bénéficiaires sur la base de trois critères :

- l'absence d'autres mécanismes internationaux de soutien aux industries de l'image ;
- le caractère, particulièrement fragile ou embryonnaire, des industries nationales de l'image ;
- une volonté politique affirmée, au plan national ou régional, de créer les conditions favorables au développement des industries de l'image.

1.6.1. Appui à la production, à la distribution et à l'exploitation du cinéma du Sud

Budget annuel : 2 055 000 euros

Contexte

Dans leur grande majorité, les pays francophones du Sud ne disposent pas de mécanismes de financement dédiés au cinéma. De ce fait, l'action des intervenants bilatéraux et multilatéraux demeure encore cruciale pour le maintien de ce cinéma et la préservation des identités culturelles.

Cependant, si ce soutien extérieur a aidé le cinéma du Sud à émerger et à s'affirmer sur le plan international, il n'a pas permis pour autant de régler les problèmes d'ordre structurel qui entravent l'épanouissement artistique, le renforcement des capacités techniques et l'impact commercial de ce cinéma. En effet, le cinéma du Sud souffre de l'insuffisance de spécialisation dans certains métiers, qui conduit souvent les réalisateurs à assumer trop de responsabilités dans le processus de fabrication des films, aux dépens du contenu artistique. De plus, la quasi-inexistence de réseaux de salles opérationnelles en Afrique, de moyens et de stratégies de promotion commerciale, constitue un obstacle majeur à sa diffusion auprès de son public de prédilection. Par conséquent, le cinéma du Sud, et particulièrement le cinéma africain, souvent confiné dans des circuits dits « non commerciaux », n'a pas toujours su répondre aux enjeux économiques et aux attentes de son public. En réponse à cette situation, l'Agence doit maintenir et renforcer son intervention dans le cadre de son combat pour la diversité culturelle et la pluralité de l'offre audiovisuelle.

Ainsi, ce projet entend apporter une réponse cohérente à l'ensemble de la filière cinéma :

- appui à la production ;
- structuration et professionnalisation de l'industrie cinématographique des pays du Sud ;
- intégration des productions dans les circuits commerciaux au Nord et au Sud ;
- élargissement de l'audience et rapprochement du cinéma africain avec son public ;
- renforcement des stratégies et des moyens de promotion.

Objectifs

- Favoriser le développement des pratiques professionnelles, notamment en production et en distribution ;
- renforcer les capacités de production cinématographique dans les pays du Sud ;
- contribuer à l'amélioration de la diffusion, distribution et exploitation des films soutenus tant au Nord qu'au Sud ;
- contribuer à professionnaliser toute la chaîne de production cinématographique (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants de salles).

Description

Ce projet propose un dispositif intégré (production, promotion, diffusion) d'appui au cinéma des pays francophones du Sud. Celui-ci s'articule autour des trois activités suivantes :

- a) un volet « appui à la production » par le biais du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud visant à contribuer, chaque année, à la production de huit à dix longs métrages et d'une dizaine de courts métrages. L'Agence poursuivra parallèlement sa politique d'accompagnement à l'écriture des scénarii.
- b) un volet « actions promotionnelles » visant à favoriser l'intégration des films dans les circuits de distribution et à générer des retombées économiques avec, dans l'ordre de priorité, les activités suivantes :
 - la Bourse francophone de promotion internationale d'un film du Sud, décernée chaque année à un film emblématique et permettant la réalisation d'une campagne promotionnelle conséquente au regard de l'économie de ce cinéma,
 - la participation à des marchés internationaux et/ou régionaux avec l'objectif de contribuer à développer les compétences de commercialisation et de promotion chez les professionnels des pays francophones du Sud,
 - la poursuite de la politique d'accompagnement des films dans les festivals se déroulant dans les pays francophones du Sud.
- c) un volet « diffusion, distribution, exploitation de films africains en Afrique » intégrant le nouveau dispositif Africa Cinémas – résultat d'un partenariat avec le ministère français des Affaires étrangères et l'UE –, dont l'objectif est de restaurer la chaîne de distribution et d'exploitation cinématographique et d'assurer la sortie dans les salles africaines d'environ dix films africains par an. Ce programme, outre la fourniture de kits de distribution, propose des mesures d'accompagnement sous forme de soutien direct – formation et logistique – aux distributeurs ainsi qu'aux salles engagées dans l'effort d'une programmation africaine.

De plus, l'Agence poursuivra son action de diffusion numérique en zones rurales de films africains afin d'accroître l'audience potentielle de ce cinéma et de contribuer à l'éducation du goût du public tout en œuvrant à la valorisation des patrimoines culturels. Cette diffusion utilisera notamment le réseau de 213 Clac implantés dans 18 pays africains.

1.6.2. Appui à la production télévisuelle et à sa diffusion dans les pays du Sud

Budget annuel : 1 620 000 euros

Contexte

Le paysage télévisuel connaît une mutation rapide. L'abandon du monopole de l'État sur la radiodiffusion, le développement de la télédiffusion par satellite numérique, les progrès des systèmes alternatifs de diffusion (MMDS, parabole de réception directe par satellite...) introduisent pratiquement partout la concurrence et posent avec une

acuité nouvelle le problème des contenus qui sont offerts aux téléspectateurs de chaque pays et de la préservation (sinon du renforcement) des capacités de chaque société de continuer à s'exprimer par l'image, du moins par l'image qui pénètre directement dans les foyers.

Créé à l'origine principalement pour soutenir la production d'images de télévision dans les pays francophones du Sud (et se servir de la vitrine constituée par TV5), le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud peine à rencontrer ses objectifs télévisuels.

S'il a connu quelques succès, en particulier en matière de production de séries de fictions (*Les Jeunes Branchés*, *À nous la vie*, *Kadi jolie...*) ou de magazines de « docu-fiction » (*Taxi-Brousse*) qui ont enregistré une forte audience sur les télévisions nationales, il n'a pas, probablement parce qu'il a trop systématiquement appliqué à la télévision des procédures qui valent pour le cinéma, provoqué de changement significatif dans les politiques de programmation et de production des télévisions nationales des pays francophones du Sud, alors que celles-ci apparaissent aujourd'hui comme des instruments de première ligne en matière de défense de la diversité culturelle.

Objectifs

- Développer la compétence programmation/production dans les télévisions des pays francophones du Sud ;
- générer un flux régulier de productions télévisuelles « de proximité » dans les genres (fiction, animation et documentaire) dans les pays francophones du Sud ;
- développer la coproduction régionale entre pays francophones du Sud, en particulier pour les téléfilms ;
- accroître la présence de productions télévisuelles des pays francophones du Sud dans les réseaux d'échange d'images et les programmes des télévisions du Nord.

Description

Le projet s'articule autour de trois activités majeures qui sont dépendantes les unes par rapport aux autres et se complètent :

1. Appui à la production télévisuelle

Cette activité s'exerce dans le cadre du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud qui reste ouvert concurremment au cinéma et aux produits télévisuels. Elle est régie selon un mécanisme d'appels à propositions qui sera toutefois aménagé pour tenir compte des réalités de l'organisation télévisuelle, secteur de production de « stock » et de « flux », de manière à redonner un rôle central aux télévisions dans la soumission de projets (y compris ceux mettant à contribution l'entreprise privée de production). Par ailleurs, la priorité sera accordée aux projets s'inscrivant dans des démarches de moyen terme (trois ans), permettant d'élever significativement les pourcentages de production et de diffusion d'origine nationale (ou régionale) dans des genres comme la fiction, le documentaire, l'animation, les programmes pour les enfants et les jeunes.

2. Soutien au développement de projets

Cette activité vise à renforcer les compétences des télévisions nationales des pays francophones du Sud en matière de programmation et de production, y compris en ce qui concerne l'écriture de scénarios adaptés aux moyens de la télévision. Elle s'appuiera principalement sur les trois centres régionaux de formation mis en place par le Cirtef à Niamey, Cotonou et Yaoundé. Elle concernera particulièrement le métier de producteur, l'écriture de projets de documentaires et de fictions, et la maîtrise des nouveaux outils numériques (production et postproduction).

3. Soutien à la commercialisation et à la circulation des produits

L'Agence continuera à offrir un soutien logistique pour exposer les programmes télévisuels des pays francophones du Sud dans des marchés où ils sont susceptibles de trouver des débouchés et pénétrer de nouvelles zones de diffusion – Marché international des programmes de télévision (MIP-TV) de Cannes, Marché international du cinéma et de la télévision africains (Mica) de Ouagadougou. Elle continuera également à collaborer avec le Cirtef pour organiser annuellement le Séminaire de formation pour les professionnels des radios et télévisions francophones publiques (Sefor), qui est à la fois un précieux outil de réflexion collective sur les enjeux de la radio et de la télévision publiques et le plus important lieu d'échange de programmes entre les télévisions francophones (environ 650 heures de programmes échangés lors de chaque édition).

Pour soutenir cette action, l'Agence poursuivra le développement des deux banques de programmes complémentaires, l'une spécifiquement destinée aux marchés télévisuels et gérée par le Cirtef et la seconde, plus générale, administrée par la Médiathèque des Trois Mondes. Un effort particulier sera fait pour insérer ces banques dans des systèmes d'information plus ouverts.